



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dont le siège est 19 - 21 avenue Bosquet, 75007 Paris (France), représentée par son Administrateur, Clément DUHAIME, d'une part,

ET

l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF), dont le siège est situé au 17 rue Princesse Florestine - BP 359 - 98007 Monaco, Principauté de Monaco, représentée par son Président, Lamine DIACK, d'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT CONVENU CE QUI SUIT

- Considérant qu'en tant qu'organe subsidiaire de l'OIF, le CIJF est chargé de protéger la propriété exclusive des Jeux de la Francophonie et les droits en découlant ainsi que de superviser la préparation et l'organisation des Jeux de la Francophonie qui permet à des jeunes talents issus de 75 Etats et gouvernements de la Francophonie, d'exprimer leurs potentialités dans des compétitions internationales;
- se félicitant des accords de coopération entre l'OIF et le Comité international olympique (CIO) ;
- rappelant que le français, langue officielle des Jeux Olympiques fait partie intégrante aux côtés de l'anglais et d'autres langues de la diversité linguistique et culturelle dont la plupart des pays réclament la reconnaissance et le respect ;
- conscient que le sport constitue l'un des éléments importants du développement, de l'insertion sociale, de mobilisation de la jeunesse en faveur de la santé et de la paix ;
- considérant que l'OIF et l'IAAF, par leurs compétences et leurs actions respectives de développement, visent le même public, à savoir la jeunesse.

LE CIJF ET L'IAAF S'ENGAGENT A

Pour le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) :

- informer officiellement l'ensemble des ministres chargés des sports des Etats et gouvernements membres et observateurs de la présente convention ;
- associer la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) à tous les aspects de l'organisation des Jeux de la Francophonie 2013 ;
- demander à l'IAAF (par l'intermédiaire de la FFA) l'obtention du Permis IAAF (comportant les propositions de dates), ce Permis étant le document autorisant et reconnaissant l'organisation et la validité de la compétition ;
- respecter les règles internationales de la discipline ;
- promouvoir, dans la mesure du possible et autant qu'il se peut, la discipline ainsi que les médaillés des Jeux de la Francophonie ;
- soumettre à l'IAAF, pour agrément toutes les dispositions techniques et matérielles prises par le Comité National d' Organisation des Jeux de la Francophonie (CNJF) ;
- prendre toutes les dispositions pour satisfaire les exigences techniques de l'IAAF ;
- prendre en charge les frais relatifs à la prise en charge du délégué technique désigné par l'IAAF dans le cadre de missions d'expertise préparatoire aux Jeux et dans le cadre de l'organisation de la compétition durant les Jeux selon son barème ;
- inviter le Président et le Secrétaire Général de l'IAAF à venir assister aux Jeux ;
- transmettre à l'IAAF les informations pratiques préliminaires à l'organisation des Jeux (manuels techniques, procédures d'accréditation, etc.).

Pour l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) :

- inscrire (dès que le Permis IAAF aura été attribué) les Jeux de la Francophonie dans son calendrier officiel des compétitions internationales ainsi qu'au niveau de son annuaire (répertoire d'adresses) sur papier et/ou en ligne sur son site internet ;
- mettre à la disposition du CIJF un Délégué Technique (ainsi qu'un représentant ou remplaçant le cas échéant), qui s'exprime en français, qui aura pour rôle de conseiller, soutenir et évaluer la compétition pour son homologation et sa bonne tenue. Le Délégué Technique sera désigné par l'IAAF dès l'obtention du Permis IAAF. Le Délégué Technique apportera un soutien technique et une expertise au CIJF sur les aspects relatifs à la réglementation, à la programmation, aux méthodes de qualification, à la gestion de la compétition et à son évaluation. Il sera présent durant toute la période des Jeux pour superviser techniquement le bon déroulement de la compétition sous la supervision générale et le contrôle de la direction du CIJF ;
- nommer en concertation avec le CIJF, les autres juges internationaux (ITO/ATO/Juges de marche / mesureur d'épreuves sur route ...) qui officieront durant les Jeux (et en amont des Jeux) selon les conditions financières habituelles de l'IAAF ;
- agréer les officiels nationaux proposés par la FFA pour l'organisation technique des épreuves d'athlétisme ;
- établir par le biais de son Délégué Technique en liaison avec le Comité international des Jeux, les méthodes de qualification aux Jeux de la Francophonie ;

- considérer (dès que le Permis IAAF aura été attribué) que les Jeux de la Francophonie sont un événement « qualitatif » pour d'autres manifestations internationales organisées par l'IAAF ;
- accepter la présence du Directeur du CIJF (ou de son représentant) ainsi que celle d'un représentant officiel de l'OIF à certaines de ses manifestations internationales et de favoriser leur accréditation ;
- utiliser la langue française pour tous supports et correspondances liés aux Jeux de la Francophonie ;
- envisager la possibilité de réaliser en amont des Jeux, des actions de formation d'officiels (arbitres, juges,...) dans le pays hôte organisateur des Jeux de la Francophonie (en fonction des besoins exprimés) ou d'offrir la possibilité à ces cadres identifiés de s'inscrire aux stages déjà programmés par l'IAAF.

Le CIJF et l'IAAF proposent que cette convention :

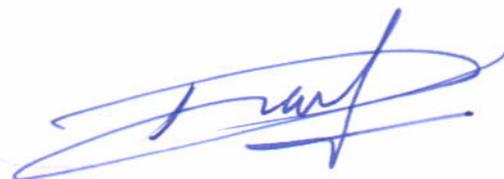
- soit rendue publique, notamment à travers sa publication sur les sites internet respectifs du CIJF et de l'IAAF ;
- fasse l'objet après chaque édition des Jeux de la Francophonie d'une évaluation par le CIJF et l'IAAF ;
- puisse être résiliée par l'une ou l'autre partie par simple lettre dûment signée par le représentant de l'une des parties et envoyée au représentant de l'autre partie.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ

Fait à Paris, le **24 AOÛT 2012**

**Pour l'Association Internationale
des Fédérations d'Athlétisme**

Le Président



Lamine DIACK

**Pour l'Organisation internationale de la
Francophonie**

L'Administrateur



Clément DUHAIME